

UN TOIT pour toutes une réponse à adapter!

Mémoire du Conseil des Montréalaises

présenté à la Commission permanente du conseil municipal
sur le développement culturel et
la qualité du milieu de vie

sur l'étude publique

L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées

15 avril 2008

Montréal 

RECHERCHE ET RÉDACTION

› Véronique Colas

COORDINATION

› Guylaine Poirier

COMITÉ DE TRAVAIL

› Nicole Boily, Caroline Bourgeois, Charlotte Thibault

RÉVISION, GRAPHISME ET ILLUSTRATION

› Louise-Andrée Lauzière

PAGE COUVERTURE

› Rouleau · Paquin design communication

SECRÉTARIAT

› Carole Deschênes

© Conseil des Montréalaises, avril 2008

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-7647-0741-8

Document adopté par les membres du Conseil des Montréalaises le 10 avril 2008

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone › › 514 872-9074

Télécopieur › 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

> PRÉSENTATION

du CONSEIL des MONTRÉALAISES

> À LA SUITE DU SOMMET DE MONTRÉAL EN 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004 et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et les membres qui le composent proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à

l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.

> **TABLE** des **MATIÈRES**

INTRODUCTION	1
1. L'ITINÉRANCE DES FEMMES : SES PARTICULARITÉS	3
1.1 La genèse	3
1.1.1 Facteurs de fragilisation des conditions de vie	3
1.1.2 Facteurs de venue à l'itinérance	4
1.2 Les stratégies de survie	5
1.3 Un groupe de femmes particulièrement touché : les femmes autochtones	6
2. LES RESSOURCES EN HÉBERGEMENT ET EN LOGEMENT POUR LES FEMMES ITINÉRANTES À MONTRÉAL	7
2.1 L'offre en ressources d'hébergement et en logement	7
2.2 Les besoins	9
2.2.1 Besoins concernant l'offre en hébergement	10
2.2.2 Besoins concernant l'offre en logement social	11
2.2.3 Besoins reliés à la création de logements sociaux	13
2.2.4 Besoins concernant l'arrimage des ressources	14
3. NOS RECOMMANDATIONS SUR L'ITINÉRANCE : DES VISAGES MULTIPLES, DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES	15
3.1 Concernant l'offre en logements sociaux avec soutien communautaire	16
3.2 Concernant l'offre en logements sociaux et en logements privés abordables	16
3.3 Concernant l'arrimage des ressources	18
3.4 Concernant la mise à jour des connaissances sur l'itinérance	18
3.5 Concernant les femmes autochtones	19
CONCLUSION	21
APPENDICE A : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES	23
APPENDICE B : GROUPES CONSULTÉS	25
APPENDICE C : SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	27
BIBLIOGRAPHIE	31

> INTRODUCTION

Itinérance

L'itinérance, c'est vivre l'exclusion sous toutes ses formes menant des personnes à vivre dans la rue, et donc, davantage d'exclusion. Contr. : Compréhension : en comprenant l'itinérance, on contribue à créer le début de leur inclusion.

Martine D.

ABCd'art de La rue des Femmes

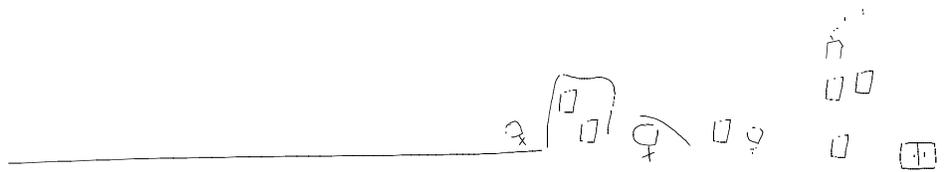
> **PEU PRÉSENTES AVANT LES ANNÉES 1980**, les femmes représentent selon le recensement de Santé Québec (Fournier et Chevalier, 1998), 22,8 % de la population itinérante à Montréal, soit près de 6 500 femmes. Selon certains auteurs, les femmes itinérantes constitueraient le groupe dont l'augmentation a été la plus significative des dernières années (Laberge, 2000). Le peu de données statistiques sur la question ne doit donc pas nous amener à négliger le problème de l'itinérance des femmes. Cela est d'autant plus le cas que même si on parle de 22,8 % de femmes dans la population itinérante, ce chiffre cache une itinérance moins visible¹ (RAPSIM, 2007).

L'itinérance des femmes présente en outre des particularités qui ont leur importance en matière d'intervention. En prenant connaissance de l'étude publique sur l'itinérance portée à consultation, le Conseil des Montréalaises a donc jugé important de pouvoir y apporter ses commentaires et recommandations. Les membres du Conseil déplorent toutefois le court délai imposé pour participer à cette consultation. En effet, il aurait été fort appréciable de pouvoir disposer de plus de temps de façon à permettre une recherche plus approfondie sur les besoins des femmes itinérantes ou à risque de le devenir, et ainsi émettre des recommandations plus étoffées. Le document soumis à consultation ne permet d'ailleurs pas de combler ce manque, les données présentes, concernant particulièrement les femmes, étant insuffisantes.

¹ Ce point est notamment développé dans le premier chapitre du présent mémoire.

En tant qu'organisme consultatif de la Ville de Montréal sur toute question de condition féminine, le Conseil des Montréalaises souhaite donc, par le biais de ce mémoire, faire valoir les besoins spécifiques que connaissent les femmes en situation d'itinérance et veiller à ce qu'ils soient pris en compte. La première partie du document fait ainsi part succinctement des particularités de l'itinérance au féminin. Limitant notre analyse à la dimension logement, la seconde partie du document traite des ressources en hébergement et en logement pour les femmes itinérantes à Montréal. Il est en l'occurrence présenté plusieurs besoins, soulevés par les ressources en itinérance consultées². Le Conseil des Montréalaises tient notamment à remercier les intervenantes de ces ressources qui ont bien voulu donner de leur temps pour répondre à nos questions. Dans la dernière partie du document, le Conseil des Montréalaises s'appuie sur les besoins précédemment soulevés pour donner finalement ses commentaires et recommandations sur l'étude publique *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*.

² Pour prendre connaissance des groupes consultés, se référer à l'appendice B.



1 > L'ITINÉRANCE des FEMMES : ses PARTICULARITÉS

Misère

Triste réalité. Larmes dans nos yeux. L'émotion vive des souvenirs. La souffrance. La perte de sa jeunesse, de la famille, des enfants, de la dignité. Oubli dans l'alcool, la drogue. Se retrouve dans la rue. Devient solitaire. Cherche l'ami, un soutien qui comprend sa misère.

Sofia

ABCd'art de La rue des Femmes

> LES FEMMES ET LES HOMMES QUI VIVENT EN SITUATION D'ITINÉRANCE partagent les mêmes problèmes liés à leur extrême précarité. L'itinérance au féminin se manifeste et se vit cependant différemment de l'itinérance masculine (Fournier et Mercier, 1996).

>> 1.1 LA GENÈSE

Un ensemble de facteurs, autant sociétaux que personnels, caractérise la venue à l'itinérance chez les femmes.

> 1.1.1 FACTEURS DE FRAGILISATION DES CONDITIONS DE VIE

Dans les dernières décennies, des transformations sociétales majeures sont venues accroître les inégalités sociales, renforçant l'appauvrissement et la fragilité des personnes

déjà vulnérables (Roy *et al.*, 2006) : précarisation de l'emploi, réduction du volume de logements à prix modique, réformes étatiques majeures dans le champ de la santé (désinstitutionnalisation, virage ambulatoire, etc.), de l'assurance-chômage (diminution des prestations, conditions d'admissibilité plus contraignantes et diminution des périodes couvertes, entre autres), de la sécurité du revenu (gel de l'indexation des prestations, notamment), du logement (retrait du gouvernement fédéral dans le soutien au logement social, par exemple), etc.

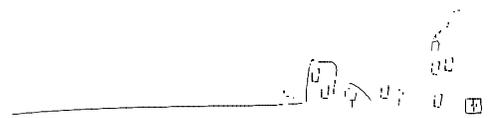
Les femmes sont parmi les premières victimes de ces transformations structurelles (RAPSIM, 2003). En effet, celles-ci y sont plus sensibles du fait de la place et du rôle qu'elles occupent historiquement dans la société (Laberge, 2000). À travail égal, des inégalités de revenu persistent entre les femmes et les hommes, ce qui tend par ailleurs à maintenir des inégalités d'accès aux ressources. Leurs rôles et responsabilités liés à la sphère domestique (soin et éducation des enfants), encore très prégnants au regard de ceux des hommes, tendent également à maintenir les femmes dans des conditions de dépendance économique. Ainsi, les femmes demeurent, dans ce contexte sociopolitique, plus fragiles économiquement que les hommes.

› 1.1.2 FACTEURS DE VENUE À L'ITINÉRANCE

Les souffrances vécues au cours de leur vie, fréquemment associées à plus d'une forme de violence (qu'elle soit sexuelle, physique, psychologique, économique ou sociale), constituent un facteur déterminant dans la venue à l'itinérance des femmes³. Leur rapport de dépendance économique et émotive envers les hommes n'y est bien souvent pas étranger. La rupture avec le conjoint (abandon dans un contexte d'échec amoureux, fuite de la violence conjugale, décès, etc.) peut se traduire, par exemple, par la perte, parfois brutale, parfois plus lente, d'une sécurité financière, de biens, du logement, du réseau social et même des enfants (Laberge, 2000).

La détresse physique et émotive qui en découle peut, notamment, amener à des problèmes de santé mentale ou encore de dépendance (à l'alcool, aux drogues, au jeu). Dans tous les cas, elle limite ou anéantit la capacité d'établir les relations stables nécessaires à l'accomplissement des gestes les plus courants du quotidien. Il devient alors très difficile de trouver et de conserver un emploi et d'établir des liens sociaux sains et harmonieux. Les difficultés rencontrées dans le maintien ou l'accès à un logement contribuent en outre à la détérioration des conditions de vie (Roy *et al.*, 2006) : difficultés d'obtenir des services, de

³ Il s'agit d'un constat fait par bon nombre de ressources en itinérance dédiées aux femmes.



maintenir des liens avec des personnes significatives, de protéger ses biens personnels, d'assurer son intégrité et sa sécurité physique, etc.

S'il existe différentes trajectoires menant à l'itinérance, ce processus se caractérise par une forme d'enfermement dans l'extrême pauvreté, l'absence d'un lieu à soi et l'isolement social (Roy *et al.*, 2006).

>> 1.2 LES STRATÉGIES DE SURVIE

Lorsqu'elles vivent l'itinérance, les femmes se retrouvent en situation particulièrement vulnérable en termes de sécurité. Aussi adoptent-elles des stratégies de survie dont l'objectif central est le maintien dans un logement, aussi précaire soit-il (RAPSIM, 2003). Ces stratégies, tout en pouvant les mettre dans des situations difficiles, les rendent moins visibles socialement. En camouflant leur situation d'itinérance, elles cherchent également à éviter le jugement des autres, à conserver ou récupérer la garde ou les contacts avec leurs enfants, dont la perte constitue une souffrance supplémentaire (Laberge, 2000).

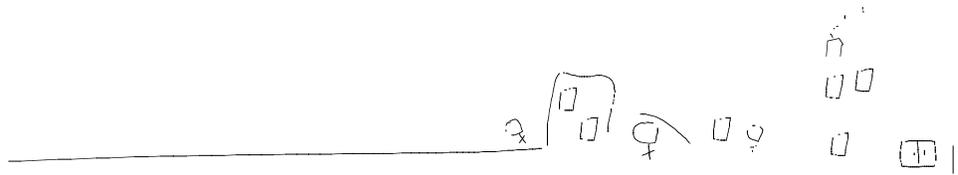
Les stratégies adoptées visent ainsi à garder un logement le plus longtemps possible, au détriment d'autres besoins de base (comme la nourriture, la santé), ou encore à trouver des ressources d'hébergement alternatives à l'intérieur de leur réseau personnel. Au-delà de ces recours, elles retardent l'arrivée dans la rue en usant d'expédients tels la prostitution, ou en tolérant des situations difficiles, comme vivre dans un logement insalubre. Ces stratégies peuvent donc comporter des risques pour la santé et l'intégrité des femmes. Elles peuvent même affecter leur capacité réelle de sortir de l'itinérance car, après avoir utilisé tous les recours possibles pour garder un toit, le passage à la rue se fait dans des conditions d'extrême précarité et de grande vulnérabilité (Laberge, 2000). La plupart connaît déjà de gros problèmes de santé et la rudesse de la vie dans la rue aggrave leur état (Roy *et al.*, 2006)⁴ : difficulté à maintenir une hygiène de vie, augmentation du risque de contracter des infections et des maladies (dû notamment aux risques élevés d'agressions physiques et sexuelles), difficultés à se soigner, développement ou exacerbation de problèmes de santé mentale (paranoïa, dépression, comportements agressifs), de dépendance (à l'alcool, aux drogues), etc. Dans ces conditions, les femmes tendent en outre à s'isoler davantage pour mettre à distance les dangers d'une vie de rue (RAPSIM, 2003).

⁴ Informations également recueillies lors d'une rencontre avec Suzanne Bourret, coordonnatrice à l'intervention à La rue des Femmes.

› › 1.3 UN GROUPE DE FEMMES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ : LES FEMMES AUTOCHTONES

Alors que les femmes représentent 22,8 % de la population itinérante à Montréal, les femmes autochtones comptent pour la moitié (50 %) de la population autochtone vivant en situation d'itinérance (Native Friendship Centre of Montreal, 2002). Le parcours de ces femmes est marqué par un milieu familial et communautaire aux prises avec de multiples problématiques (ruptures, déracinements, précarité socioéconomique, violence, dépendance aux drogues et à l'alcool), qu'elles ont bien souvent quitté en vue d'améliorer leurs conditions de vie (Newhouse et Peters, 2003). Arrivées à Montréal, nombre d'entre elles voient cependant leurs problèmes s'aggraver par l'isolement, la solitude, la discrimination dans l'accès au logement et la perte des réseaux de soutien familiaux, communautaires et culturels (Bopp *et al.*, 2003; CERA, 2002). Ne connaissant pas la ville ni les ressources (ou étant méfiantes à leur égard) et ayant peu de moyens financiers, une part importante se retrouve alors rapidement à la rue (Roy *et al.*, 2006). Nombreuses sont celles qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance (à l'alcool, aux drogues) et qui adoptent des comportements à risque pouvant les amener à contracter le VIH ou encore à tomber enceinte (Native Friendship Centre of Montreal, 2002).

Cette courte présentation du phénomène de l'itinérance chez les femmes révèle des particularités qui ont leur importance en matière d'intervention. Leur situation d'itinérance est moins visible, le passage à la rue se faisant ultimement. De ce fait, le recours aux ressources d'hébergement est souvent entrepris *in extremis*. Cela est notamment le cas des femmes autochtones auprès des services qui leur sont dédiés (Native Friendship Centre of Montreal, 2002). Aussi, y arrivent-elles dans un état de grande vulnérabilité, avec des problèmes multiples. Ceci semble d'ailleurs s'aggraver depuis les dernières années plutôt que s'estomper (RAPSIM, 2003). Ces constats imposent donc non seulement une intervention d'aide adaptée, mais aussi une action préventive adéquate.



2 > LES RESSOURCES en hébergement et en logement pour les FEMMES ITINÉRANTES à Montréal

Accueil

Ouvrir son cœur sans jugement... Prendre par la main et accompagner l'autre à travers les obstacles et les bonheurs. Aimer découvrir l'individu unique qui se présente devant nous en acceptant ses forces et ses faiblesses.

Myriam

ABCd'art de La rue des Femmes

> LES FEMMES QUI VIVENT EN SITUATION D'ITINÉRANCE À MONTRÉAL disposent de diverses ressources en hébergement et en logement. Tous les besoins ne sont cependant pas comblés.

>> 2.1 L'OFFRE EN RESSOURCES D'HÉBERGEMENT ET EN LOGEMENT

L'offre existante peut être répartie selon trois grands types de ressources (Roy *et al.*, 2006) :

- LES RESSOURCES DE 1^{RE} LIGNE. Ces ressources offrent des services d'urgence. Leur réponse est donc immédiate. Dans ce type de ressources, on retrouve notamment les centres de jour dont la durée des services est illimitée. Il y a également les refuges dont les seules restrictions en termes de durée sont de l'ordre d'un manque de places ou d'un manquement grave au règlement (liste noire). Dans certains cas, un délai doit s'écouler entre deux accueils (par exemple, d'un maximum de 15 jours).

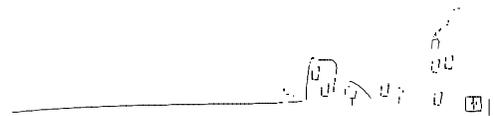
- LES RESSOURCES DE 2^E LIGNE. Ces ressources offrent des services de durée limitée pour lesquels il faut faire une demande, l'objectif étant de dépasser la survie. La durée du service peut parfois être prolongée ou reconduite, parfois être réduite (règles ou critères qui ne sont plus remplis : âge, respect des règles). On retrouve, dans ce type de ressources, les hébergements à court, moyen et long termes.
- LES RESSOURCES DE 3^E LIGNE. Ces ressources offrent des services de durée illimitée pour lesquels il faut également faire une demande. La fin du service est uniquement déterminée par le non-respect des règles (paiement, état/comportement). On retrouve notamment, dans ce type de ressources, les logements sociaux avec soutien communautaire et les logements à loyer modique (HLM).

Pour les femmes qui vivent en situation d'itinérance, certaines de ces ressources sont accessibles, leur clientèle étant mixte, d'autres leur sont spécifiquement dédiées. Ces dernières ont notamment été développées, dès les années 1970-80, pour répondre aux enjeux de mixité des ressources existantes où les femmes sont généralement très largement sous-représentées⁵. L'itinérance étant traditionnellement vue comme un problème masculin, ces ressources, bien que mixtes, ne sont pas toujours adaptées aux besoins des femmes. La promiscuité avec les hommes comporte par ailleurs des enjeux de sécurité importants.

Les ressources dédiées aux femmes, ainsi développées, se caractérisent par une approche d'intervention féministe, basée sur la création du lien, le développement de l'autonomie et de la dignité. L'occasion d'un répit de la rue est avant tout offert, et ce, tant que les besoins de base d'hébergement, de nourriture, de vêtements, de sécurité et d'écoute ne sont pas satisfaits. L'accès aux services sociaux et de santé est aussi considéré comme crucial. Quant aux démarches de réinsertion, leur objectif est de redonner aux femmes du pouvoir sur leur vie et leur environnement à partir du développement des habiletés de la vie quotidienne, sociales et vocationnelles (Fournier et Mercier, 1996).

Cette philosophie d'intervention a amené les ressources dédiées aux femmes à privilégier le développement d'une offre en hébergement de 2^e ligne, intégrant des services d'urgence, ainsi

⁵ Informations recueillies lors d'une rencontre avec Patricia Viannay, organisatrice communautaire au Réseau pour personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).



qu'une offre en logement de 3^e ligne. Sans prétendre être exhaustifs, ces services se caractérisent par une offre comptant⁶ :

- Deux centres de jour;
- 50 places environ d'hébergement d'urgence;
- Près de 330 places d'hébergement temporaire (court, moyen et long termes), allant de quelques semaines à 2-3 ans. Parmi celles-ci, 12 places sont réservées aux femmes avec enfants;
- Près de 150 logements sociaux avec soutien communautaire et une quarantaine actuellement en développement (destinés aux femmes seules uniquement).

Les femmes autochtones disposent notamment des ressources dédiées suivantes :

- 16 places d'hébergement temporaire de moyenne et longue durées (pour les femmes autochtones accompagnées d'enfants).

Développées plus récemment, les ressources dédiées aux femmes présentent toutefois une offre en hébergement à court, moyen et long termes plus diversifiée que celle des ressources mixtes ou dédiées aux hommes⁷. Les ressources mixtes offrent en revanche plus de logements sociaux (plus de 500 places). Les femmes y demeurent cependant sous-représentées⁸. On peut voir là, tel que mentionné plus haut, une réponse ne convenant pas ou peu aux besoins des femmes. Malgré l'apport des ressources dédiées aux femmes dans l'offre en hébergement et en logement, il apparaît que de nombreux besoins restent encore à combler.

>> 2.2 LES BESOINS

Bien qu'aucune étude récente n'ait été menée à Montréal sur les besoins des femmes itinérantes en matière d'hébergement et de logement, plusieurs constats, faits par les ressources rencontrées, soulèvent l'inquiétude :

- La demande d'hébergement augmente : certaines ressources se voient obligées de refuser l'accès aux services par manque de place.

⁶ Il est à souligner que ces ressources sont distinctes des maisons d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violence conjugale.

⁷ *Idem.*

⁸ Information recueillie lors d'une rencontre avec Claudine Laurin, directrice générale à la Fédération des organismes d'habitation de Montréal (FOHM).

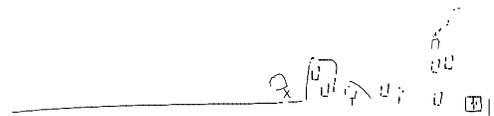
Au cours de l'année 2006-2007, La rue des Femmes a dû, par exemple, procéder à 2 200 refus (La rue des Femmes, 2007). Durant l'hiver 2006-2007, les femmes ont même été pour la première fois sur-représentées dans une ressource mixte, le Centre Dollard-Cormier (RAPSIM, 2007). Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal opère, quant à lui, à pleine capacité et doit souvent faire face à d'importants dilemmes, tels que choisir entre l'accueil de femmes itinérantes avec enfants ou celles faisant face à des situations extrêmement problématiques (Native Friendship Centre of Montreal, 2002);

- La situation de certaines femmes s'aggrave ou perdure : de plus en plus de femmes arrivant aux ressources sont particulièrement désorganisées, connaissent de gros problèmes de santé ou de dépendance, lorsque ce n'est pas des deux, et ont alors de très grandes difficultés à briser le cycle de la précarité;
- L'accès à un logement permanent adapté demeure limité : le nombre de places existantes en logements sociaux avec soutien communautaire apparaît à l'heure actuelle insuffisant au regard des demandes.

Plusieurs problématiques prioritaires énoncées dans le document soumis à consultation se rapportent à ces constats. Les sections suivantes visent à préciser quelque peu les besoins qui en découlent, spécifiques aux femmes, en s'appuyant sur l'information recueillie auprès des ressources rencontrées.

› 2.2.1 BESOINS CONCERNANT L'OFFRE EN HÉBERGEMENT

Les femmes qui arrivent aux ressources d'hébergement présentent des problèmes de degrés différents. Leurs besoins peuvent en conséquence varier de façon importante et requérir des durées de séjour plus ou moins longues, voire répétées, dans les ressources d'hébergement temporaire, avant que ces femmes se sentent prêtes à occuper un logement autonome. Aussi, les ressources doivent-elles continuellement s'ajuster pour répondre au mieux aux besoins de ces femmes. La diversité de l'offre en hébergement à court, moyen et long termes témoigne de cette adaptation des ressources. Cependant, la présence de cas de plus en plus lourds de femmes avec des problèmes multiples pose tout un défi en matière d'intervention. Ces femmes ont notamment davantage besoin d'accompagnement et de temps pour se stabiliser et se réorganiser. Les ressources nécessitent à cet égard davantage de soutien au niveau de leurs programmes d'intervention associés à l'hébergement, tant en termes de ressources humaines qualifiées qu'en termes de ressources financières.



Appartement

L'endroit idéal pour se rencontrer, se ressourcer, se reposer, se dynamiser. C'est la chaleur de soi.

Huguette

ABCd'art de La rue des Femmes

2.2.2 BESOINS CONCERNANT L'OFFRE EN LOGEMENT SOCIAL

Pour les femmes vivant en situation d'itinérance

Le nombre de places dans les logements sociaux avec soutien communautaire est actuellement insuffisant, qu'elles proviennent des ressources dédiées ou mixtes. Concernant les ressources mixtes, outre le fait qu'une part importante des logements existants ne réponde pas aux besoins des femmes⁹, un autre obstacle subsiste : certaines femmes seraient prêtes à occuper un logement dans une ressource mixte s'il y avait un réel équilibre entre les places occupées par les hommes et celles occupées par les femmes au sein de la ressource, ce qui est rarement le cas.

Le manque de places en logement permanent a une répercussion directe sur l'ensemble du réseau d'hébergement. En effet, cette situation tend à limiter l'accès aux ressources d'hébergement temporaire, puisque les places libérées se font rares. Ne pouvant bénéficier d'un logement social avec soutien communautaire, les femmes qui sont prêtes à vivre dans un logement permanent se butent à un marché locatif privé inaccessible financièrement. Il est par ailleurs difficile pour elles de remplir les critères qui leur permettraient d'accéder à un logement à loyer modique (HLM), les personnes seules n'étant pas considérées comme prioritaires. Ces femmes se retrouvent donc en quelque sorte captives des ressources en itinérance.

Bien que les femmes aient grandement bénéficié des projets réalisés dans le cadre de l'opération Solidarité 5 000 logements de la Ville de Montréal, il apparaît qu'elles y ont moins été représentées au plan des projets destinés aux sans-abri et aux personnes à risque de le devenir (Conseil des Montréalaises, 2006). Il faut d'ailleurs souligner que dans ces projets, toutes les unités produites n'ont pas nécessairement été du logement social permanent. De plus, quant à l'Opération 15 000 logements en cours, le gouvernement du Québec a annoncé l'allocation globale de 2 000 unités de logements sociaux et communautaires, mais ne s'est pas encore prononcé sur le nombre d'unités qui serait attribué à Montréal et pour combien de temps. Aussi, en regardant les besoins et en s'appuyant sur ces constats, on peut supposer qu'il y aura peu d'amélioration à court terme concernant l'offre en logement social avec soutien communautaire pour les femmes itinérantes. Par conséquent, les ressources risquent également de ne pouvoir répondre à la demande croissante en hébergement.

⁹ Ce point est expliqué à la section 2.2.3.

Pour les femmes vivant en situation d'itinérance et ayant de lourds problèmes de santé (physique et mentale)

Les ressources accueillent certaines femmes qui ne pourront, selon elles, jamais être fonctionnelles et autonomes dans un logement, compte tenu de leurs lourds problèmes de santé (physique et mentale). Il en résulte un besoin impérieux de logements permanents et adaptés aux besoins de ces femmes. Les ressources dénoncent en outre une pratique des hôpitaux qui tend à précipiter davantage de personnes, prises avec ces mêmes problèmes, dans l'itinérance. En effet, il arrive que des travailleurs sociaux, faute de pouvoir obtenir ou maintenir une place à leur patiente ou patient au sein de l'hôpital, se tournent vers les ressources en itinérance, bien que cela ne soit pas dans leur mandat.

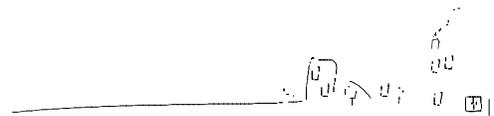
Pour les femmes qui ont de petits revenus (dont les cheffes de famille monoparentale)

Les femmes qui ont de petits revenus sont particulièrement à risque de se retrouver en situation d'itinérance. Elles sont notamment les premières à rencontrer des obstacles dans l'accès à un logement qui leur soit abordable :

- pour les femmes seules, l'accès à un logement à loyer modique (HLM) est particulièrement difficile, n'étant pas considérées comme prioritaires dans les critères d'attribution des logements;
- pour les femmes cheffes de famille monoparentale qui rencontrent des difficultés à se loger, très peu de places d'hébergement leur sont actuellement dédiées au sein des ressources en itinérance;
- dans tous les cas, le temps d'attente pour un HLM peut être extrêmement long;
- contrairement aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale, ces femmes n'ont pas accès à un ensemble de services pouvant les soutenir.

En situation de précarité, les femmes font bien souvent le choix de garder leur logement au détriment de leurs autres besoins de base, soit se nourrir, se vêtir, etc. Il n'est alors pas rare de les retrouver dans les centres de jour des ressources en itinérance. Aussi, ces centres constituent-ils des ressources importantes en matière de prévention.

Il faut par ailleurs souligner l'apport de l'opération Solidarité 5 000 logements de la Ville de Montréal en matière d'offre en logements abordables pour ces femmes (Conseil des Montréalaises, 2006), tout comme la poursuite de cet objectif pour l'Opération 15 000 logements.



Appartement

Espace de vie, de rêves, d'espoirs. Espace d'où je pars et je reviens, où les plus intimes secrets se cachent et parfois se dévoilent. Un pied-à-terre vers un avenir meilleur. Une porte sur la vie.

Michelle, ABCd'art de La rue des Femmes

> 2.2.3 BESOINS RELIÉS À LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le développement de leurs projets de logements sociaux, les ressources en itinérance sont confrontées à de nombreux obstacles, les principaux étant :

- le coût d'achat du terrain (et de sa décontamination) dont l'importance est bien souvent incompatible avec les coûts de réalisation maximum admissibles au programme AccèsLogis;
- la difficulté d'arrimer dans le temps l'offre d'achat du terrain et l'obtention de l'accord des bailleurs de fonds au projet;
- le risque d'être confronté au phénomène « pas dans ma cour », lorsque le projet requiert une dérogation au plan d'occupation du sol;
- la difficulté d'offrir des logements de qualité et réellement adaptés aux besoins des femmes.

Pour ce dernier point, les ressources mentionnent en effet que, pour leur clientèle, le type de logement le plus adéquat serait l'appartement 2 1/2 ou 3 1/2, c'est-à-dire un logement comportant au moins une pièce fermée¹⁰. Or, dans le cas d'une unité destinée à une personne seule, ce type de logement ne répond pas aux critères d'admissibilité du programme AccèsLogis. Il est donc difficile de développer des projets de logements sociaux de ce type.

D'autres besoins liés au logement ont en outre été relevés à maintes reprises par les ressources :

- une grandeur acceptable, soit 450 pi² environ pour une personne seule;
- une construction de qualité, avec une bonne insonorisation;
- la présence de meubles, voire un « kit de départ » assurant un minimum de base (cet aspect semble être souvent minimisé dans les projets);

¹⁰ Ceci explique notamment la faible représentation des femmes dans les ressources mixtes car, pour une grande part de leurs logements permanents, il s'agit d'unités situées dans des maisons de chambres.

- un environnement sécuritaire;
- la présence d'un espace communautaire;
- la présence d'un soutien communautaire (développement de la citoyenneté);
- la présence à proximité de services de première nécessité et du réseau de transport en commun;
- une aide pour procéder au déménagement.

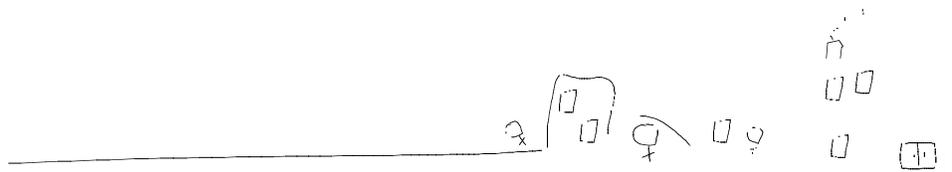
Par le développement de la citoyenneté (implication encouragée dans l'OSBL d'habitation et le quartier; développement d'un intérêt collectif), le soutien communautaire constitue un facteur important dans l'atteinte d'une stabilité dans le logement, notamment en brisant l'isolement et en recréant un lien social.

› 2.2.4 BESOINS CONCERNANT L'ARRIMAGE DES RESSOURCES

Dans la mesure où l'intervention vise une sortie de l'itinérance, l'articulation des ressources de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes apparaît primordiale. L'entrée dans un logement permanent constitue notamment une étape charnière pour les femmes vivant en situation d'itinérance. Ce changement peut cependant être déstabilisant : dans les ressources d'hébergement temporaire, ces femmes bénéficient de beaucoup de supervision, d'encadrement; elles peuvent donc avoir de la difficulté à s'adapter dans un logement qui requière une véritable autonomie. Se retrouvant seules dans leur logis, elles se retrouvent également face à leurs problèmes. Des possibilités de rechute sont donc à craindre. Le soutien communautaire est à cet égard déterminant dans l'atteinte d'une stabilité dans le logement. La préparation des futures locataires l'est également.

Dans le cas des ressources dédiées aux femmes, certaines ont fait le choix de développer une offre de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes, assurant ainsi un continuum de services. Cela est le cas par exemple de La rue des Femmes et du Chaînon. D'autres ressources ne présentent qu'un seul type d'offres en hébergement ou en logement, comme l'Abri d'espoir ou encore le Réseau Habitation Femmes. Des liens existent néanmoins entre ces ressources de façon à en assurer l'arrimage. Pour ces dernières, il semblerait qu'une collaboration renforcée permettrait toutefois de mieux préparer les futures locataires à l'entrée dans un logement permanent.

Compte tenu des compétences qui lui ont été conférées, la Ville de Montréal est en mesure de porter des actions permettant de répondre à un certain nombre de ces besoins. Dans le document soumis à consultation, sont mentionnées les contributions municipales, en cours et envisagées, dans le cadre de l'atteinte des objectifs du plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012. S'appuyant sur les besoins susmentionnés, le Conseil des Montréalaises souhaite émettre plusieurs recommandations à l'égard des contributions municipales énoncées.



3 > NOS RECOMMANDATIONS sur *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*

Aide

Vouloir apporter du bien à n'importe quel prix... souvent certaines personnes oublient que nous pouvons aider sans vouloir changer. Aider sans jugement. Donner la chance à tous de s'en sortir... à leurs yeux à eux et non pas à nous – ce n'est pas donné à tout le monde.

Myrlande

ABCd'art de La rue des Femmes

> LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES SOUHAITE tout d'abord faire la recommandation générale suivante :

R1 Qu'à chaque étape découlant du plan d'action intersectoriel en itinérance, la Ville de Montréal veille à ce que les besoins différenciés des femmes et des hommes soient considérés et qu'une réponse adéquate y soit apportée.

› › 3.1 CONCERNANT L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Dans le document soumis à consultation, il est énoncé que :

«[La Ville de Montréal contribue déjà à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012], en développant, de concert avec les partenaires communautaires et avec le soutien du réseau de la santé et des services sociaux, une offre suffisante de logements sociaux dotés de services de soutien communautaire. »

C'est notamment par le Programme AccèsLogis Québec que la Ville de Montréal peut contribuer à un tel développement. En plus d'y apporter une contribution financière, elle est responsable de la sélection et de l'administration des projets subventionnés sur son territoire. Le Conseil des Montréalaises appuie à cet égard les démarches de la Ville visant à assurer la continuité de ce programme.

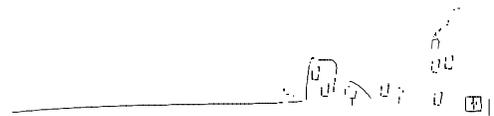
Afin de mieux répondre aux besoins des femmes itinérantes ou à risque de le devenir, dont les problèmes de santé sont par ailleurs de plus en plus prégnants, le Conseil recommande toutefois :

- R2 Que la Ville de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux permanents dotés de services de soutien communautaire.
- R3 Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en vue de consolider le financement du soutien communautaire en logement social.

› › 3.2 CONCERNANT L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX ET EN LOGEMENTS PRIVÉS ABORDABLES

Dans le document soumis à consultation, il est énoncé que :

«[La Ville de Montréal contribue déjà à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012], en œuvrant dans le cadre des programmes à frais partagés avec la SHQ à assurer une offre adéquate de logements sociaux et de logements privés abordables, incluant des maisons de chambres, dans les quartiers centraux et ailleurs sur le territoire montréalais. »



Le Conseil des Montréalaises recommande à ce propos :

- R4* Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts visant à augmenter l'offre en logements sociaux et en logements privés abordables destinés aux personnes seules et aux familles monoparentales à revenu faible ou modeste.
- R5* Que la Ville de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux et communautaires destinés aux personnes seules répondent bien à leurs besoins. Dans le cas qui nous concerne, il a fortement été souligné l'importance de pouvoir disposer d'un logement :
- de grandeur acceptable (450 pi² environ), idéalement de types 2 1/2 ou 3 1/2;
 - de qualité, sécuritaire et durable, présentant une bonne insonorisation;
 - meublé et pour lequel le ou la future locataire bénéficierait d'un « kit de départ » assurant un minimum de base;
 - situé à proximité des services de première nécessité et du réseau de transport en commun.
- R6* Que la Ville de Montréal continue ses représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles de façon à tenir compte des facteurs spécifiques urbains influençant les coûts de construction de logements sociaux et communautaires.

Le Conseil des Montréalaises souhaite par ailleurs réitérer la recommandation 8 de son avis sur le logement :

- R7* Que la Ville de Montréal renouvelle ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise en habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

> > 3.3 CONCERNANT L'ARRIMAGE DES RESSOURCES

Dans le document soumis à consultation, il est énoncé que :

«[La Ville de Montréal contribuera à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012], en favorisant le dialogue, la concertation, l'établissement de partenariats avec les citoyens ainsi qu'avec les intervenants communautaires, institutionnels et privés. »

Afin de soutenir l'intervention et l'arrimage des ressources en hébergement et en logement pour les personnes itinérantes, le Conseil des Montréalaises recommande à cet égard :

- R8* Que la Ville de Montréal favorise la mise en place d'outils visant à soutenir les intervenantes et intervenants dans la réalisation de leur mandat, tels que la formation continue.

> > 3.4 CONCERNANT LA MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE

Le Conseil des Montréalaises considère primordiale la mise à jour des connaissances sur l'itinérance, toute action ne pouvant être efficace que si elle s'appuie sur un portrait juste de la situation.

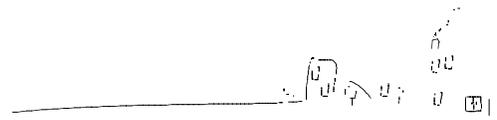
Dans le document soumis à consultation, il est énoncé que :

«[La Ville de Montréal contribuera à la concrétisation des actions contenues dans le plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012], en collaborant à une recherche qui permettra de fournir un portrait des différents groupes pouvant être considérés comme étant en situation d'itinérance ou susceptibles de l'être. »

Le Conseil des Montréalaises recommande particulièrement :

- R9* Que la Ville de Montréal développe, avec les partenaires concernés, des outils permettant l'obtention de données non seulement qualitatives, mais aussi quantitatives sur le phénomène de l'itinérance chez les femmes, dont les femmes autochtones.

- R10* Qu'un inventaire exhaustif des ressources en hébergement et en logement soit réalisé de façon à permettre une évaluation précise des besoins.



>> 3.5 CONCERNANT LES FEMMES AUTOCHTONES

Le Conseil des Montréalaises est particulièrement préoccupé par l'ampleur du phénomène de l'itinérance chez les femmes autochtones. Bien que cette problématique soit soulevée dans le document soumis à consultation, aucune action spécifique n'y est mentionnée.

Aussi, le Conseil des Montréalaises recommande :

R11 Que la Ville de Montréal fasse une recension des modèles développés dans d'autres villes canadiennes pour répondre aux problèmes d'itinérance des femmes autochtones.

R12 Que la Ville de Montréal favorise la concertation et travaille étroitement avec la communauté autochtone pour trouver des moyens permettant de répondre adéquatement aux problèmes d'itinérance des femmes autochtones.

Conscient des dimensions multiples que revêt le phénomène de l'itinérance, le Conseil des Montréalaises tient finalement à faire la recommandation suivante :

R13 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'une politique globale sur l'itinérance soit instaurée.

> CONCLUSION

Demain

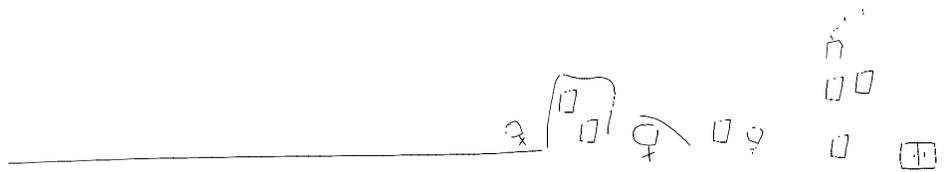
Demain, c'est ce que l'on en fait. Il devient ce que nous voulons si nous portons attention à aujourd'hui.

Alex

ABCd'art de La rue des Femmes

> LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES APPRÉCIE GRANDEMENT LA VOLONTÉ qu'exprime cette étude publique de la Ville de Montréal d'agir sur le phénomène de l'itinérance. Malgré une nécessaire mise à jour des connaissances sur la question, les tendances relevées par le milieu de l'itinérance ne laissent pas présumer une amélioration de la situation, bien au contraire. De plus en plus de femmes sont notamment confrontées à cette situation, particulièrement les femmes autochtones. Or, la manière dont les femmes vivent l'itinérance présente des particularités qui ont leur importance en matière d'intervention. Le milieu de l'itinérance a su y apporter un certain nombre de réponses en ce qui a trait à l'hébergement et au logement, mais de nombreux besoins restent encore à combler.

Dans cette perspective, le Conseil des Montréalaises recommande avant tout à la Ville de Montréal que les besoins différenciés des femmes et des hommes soient considérés à toutes les étapes du plan d'action intersectoriel en itinérance, sur lequel se base l'étude publique. Une grande part des recommandations du Conseil encourage par ailleurs la Ville à développer ou à se doter de moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs de prévention et d'aide aux personnes vivant en situation d'itinérance, dont de nombreuses femmes. Une attention particulière est notamment apportée dans deux de ses recommandations à la situation des femmes autochtones, jugée très préoccupante. Bien que le Conseil des Montréalaises se soit limité à la dimension logement dans l'analyse de cette étude publique, les membres ont conscience qu'une action globale est nécessaire face à ce phénomène complexe. La nécessité d'instaurer une politique globale sur l'itinérance à l'échelle du Québec est donc finalement soulignée.



> APPENDICE A

Liste des membres du Conseil des Montréalaises

PRÉSIDENTE

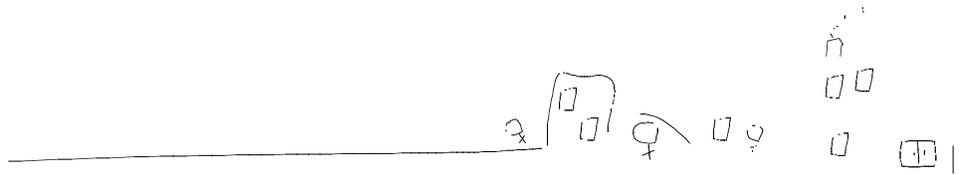
- > Nicole Boily

VICE-PRÉSIDENTES

- > Myrlande Pierre
- > Charlotte Thibault

CONSEILLÈRES

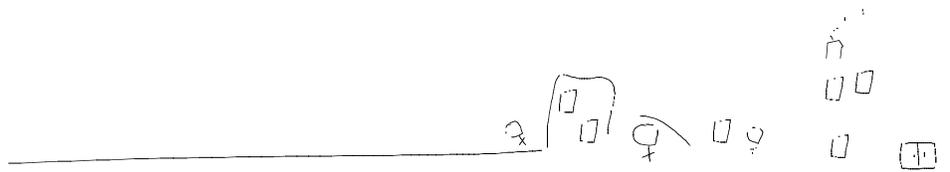
- > Fifamé Alahassa
- > Caroline Bourgeois
- > Claire Brassard
- > Danielle Casara
- > Véronique De Sève
- > Ginette Drouin-Busque
- > Emmanuelle Hébert
- > Rosa Pires
- > Brigitte Venne
- > Mair Verthuy



> **APPENDICE B**

Groupes consultés

- > Centre Dollard-Cormier
- > Fédération des organismes d'habitation de Montréal (FOHM)
- > La rue des Femmes de Montréal
- > Mission Old Brewery – Pavillon Patricia Mackenzie
- > Réseau Habitation Femmes
- > Réseau pour personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- > Y des femmes de Montréal



> APPENDICE C

Sommaire des recommandations

R1 Qu'à chaque étape découlant du plan d'action intersectoriel en itinérance, la Ville de Montréal veille à ce que les besoins différenciés des femmes et des hommes soient considérés et qu'une réponse adéquate y soit apportée.

> > CONCERNANT L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

R2 Que la Ville de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux permanents dotés de services de soutien communautaire.

R3 Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en vue de consolider le financement du soutien communautaire en logement social.

> > CONCERNANT L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX ET EN LOGEMENTS PRIVÉS ABORDABLES

R4 Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts visant à augmenter l'offre en logements sociaux et en logements privés abordables destinés aux personnes seules et aux familles monoparentales à revenu faible ou modeste.

R5 Que la Ville de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux et communautaires destinés aux personnes seules répondent bien à leurs besoins. Dans le cas qui nous concerne, il a fortement été souligné l'importance de pouvoir disposer d'un logement :

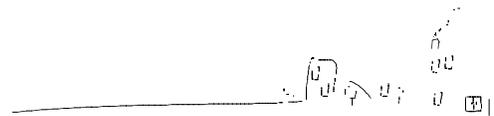
- de grandeur acceptable (450 pi² environ), idéalement de type 2 1/2 ou 3 1/2;
- de qualité, sécuritaire et durable, présentant une bonne insonorisation;
- meublé et pour lequel le ou la future locataire bénéficierait d'un « kit de départ » assurant un minimum de base;
- situé à proximité des services de première nécessité et du réseau de transport en commun.

R6 Que la Ville de Montréal continue ses représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles de façon à tenir compte des facteurs spécifiques urbains influençant les coûts de construction de logements sociaux et communautaires.

R7 Que la Ville de Montréal renouvelle ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise en habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

» » CONCERNANT L'ARRIMAGE DES RESSOURCES

R8 Que la Ville de Montréal favorise la mise en place d'outils visant à soutenir les intervenantes et intervenants dans la réalisation de leur mandat, tels que la formation continue.



› › CONCERNANT LA MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE

R9 Que la Ville de Montréal développe, avec les partenaires concernés, des outils permettant l'obtention de données non seulement qualitatives, mais aussi quantitatives sur le phénomène de l'itinérance chez les femmes, dont les femmes autochtones.

R10 Qu'un inventaire exhaustif des ressources en hébergement et en logement soit réalisé de façon à permettre une évaluation précise des besoins.

› › CONCERNANT LES FEMMES AUTOCHTONES

R11 Que la Ville de Montréal fasse une recension des modèles développés dans d'autres villes canadiennes pour répondre aux problèmes d'itinérance des femmes autochtones.

R12 Que la Ville de Montréal favorise la concertation et travaille étroitement avec la communauté autochtone pour trouver des moyens permettant de répondre adéquatement aux problèmes d'itinérance des femmes autochtones.

R13 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'une politique globale sur l'itinérance soit instaurée.

> BIBLIOGRAPHIE

- > BOPP, M., J. BOPP ET P. LANE (2003). *La violence familiale chez les autochtones au Canada*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 144 p., « Collection recherche ».
- > CERA, CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS AU LOGEMENT (2002). *Les femmes et le logement au Canada : entraves à l'égalité*, Toronto, 78 p.
- > COMITÉ DE LIAISON EN ITINÉRANCE DE MONTRÉAL (2007). *Projet de plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, Montréal, 18 p.
- > CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation*, Montréal, 55 p.
- > CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Les femmes et le logement à Montréal. Avis du Conseil des Montréalaises*, Montréal, 41 p.
- > FOURNIER, L., ET S. CHEVALIER (1998). *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec en 1996-97. Premiers résultats*, Québec, Santé Québec, 21 p.
- > FOURNIER, L., ET C. MERCIER (1996). *Sans domicile fixe : au-delà du stéréotype*, Montréal, Éditions du Méridien, 341 p.
- > LABERGE, D. (dir.) (2000). *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 439 p.
- > LA RUE DES FEMMES (2007). *À force de liens... Rapport annuel d'activité 2006-2007*, Montréal, 28 p.
- > NATIVE FRIENDSHIP CENTRE OF MONTREAL (2002). *Homelessness Among Montreal's First Nations, Inuit and Métis. A Summary Report of Findings*, Montreal, 45 p.
- > NATIVE WOMEN'S ASSOCIATION OF CANADA (June 20-22, 2007). *Aboriginal Women and Homelessness, an Issue Paper*, prepared for the National Aboriginal Women's Summit in Corner Brook, NL, 5 p.
- > NEWHOUSE, D., ET E. PETERS (dir.) (2003). *Des gens d'ici, les autochtones en milieu urbain, projet de recherche sur les politiques*, Gouvernement du Canada, 318 p.
- > RAPSIM (2007). *Femme - Itinérance - Logement, Des droits non respectés*, document soumis à M. Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au logement et l'itinérance, Montréal, 8 p.
- > RAPSIM (2003). *Comprendre l'itinérance*, Montréal, 21 p.
- > ROY, S., D. MORIN, F. LEMÉTAYER ET C. GRIMARD (mai 2006). *Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux*, Montréal, CRI-UQÀM, 179 p.
- > TRÉPANIÈRE, D. (2007). *ABCd'art de La rue des Femmes*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 160 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2007). *La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre*, Montréal, 42 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (28 mars 2008). *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*, étude publique, Montréal, 45 fiches, réf. du 29 mars 2008, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERMANENTES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULTATION_20080410.PDF].

